
Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185
entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick,
tronçon Cabano–Nouveau-Brunswick
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-05-411

Le 27 mars 2006

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon Cabano–Nouveau-Brunswick par le ministère des Transports, répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2003-02-19	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
2003-02-27	Délivrance de la directive
2005-07-28	Réception de l'étude d'impact
2005-08-18 au 2005-10-28	Consultation auprès des ministères et organismes
2005-11-01	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2005-12-22	Réception de l'addenda no 1
2006-01-26 au 2006-02-24	Consultation auprès des ministères et organismes

2. DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre d'un programme global de réaménagement de la route 185 visant à protéger la vocation du corridor routier de la Transcanadienne, le MTQ propose de transformer à moyen terme la route 185 actuelle en autoroute, entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick.

Le présent projet s'inscrit dans cet ensemble et consiste à construire une nouvelle infrastructure de près de 35 km de long dans l'axe de l'actuelle route 185 pour améliorer la sécurité du corridor routier. Cette nouvelle infrastructure à deux chaussées séparées par un terre-plein central est divisée en trois tronçons : Nouveau-Brunswick/Dégelis (15,1 km), Dégelis/Notre-Dame-du-Lac (13 km) et Notre-Dame-du-Lac/Cabano (6,7 km). Les sections urbaines de Dégelis et Notre-Dame-du-Lac ont déjà fait l'objet de travaux de réaménagement.

Plusieurs infrastructures connexes seraient également nécessaires afin de maintenir les accès aux différentes sections traversées. À cet égard, mentionnons cinq échangeurs (dont un à cheval sur la frontière du Nouveau-Brunswick), près de 52 km de voies de desserte incluant la réutilisation de 24,3 km de l'actuelle route 185, la construction de cinq ponts d'étagement, de trois passages agricoles et d'un passage public ainsi que l'élargissement et/ou la construction de plusieurs ponts et ponceaux pour la traversée de 24 cours d'eau situés le long du tracé autoroutier retenu.

Le calendrier de réalisation n'est pas encore déterminé, mais il est raisonnable de croire qu'il sera réalisé par tronçon au cours des prochaines années. Les coûts estimés de réalisation s'élèvent à 338 M\$.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, du 28 juillet 2005 au 24 février 2006, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les ministères et organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction des politiques de l'eau;
- la Direction des politiques de l'air;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Sécurité publique.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon Cabano-Nouveau-Brunswick – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport final*, préparé par le consortium TecSult-Genivar, juillet 2005, 299 p. et 7 annexes;

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon Cabano-Nouveau-Brunswick – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport complémentaire, réponses aux questions et commentaires du MDDEP*, préparé par le consortium Tecsalt-Genivar, décembre 2005, 9 p. et 2 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon Cabano-Nouveau-Brunswick – Étude d'impact sur l'environnement – Résumé*, préparé par le consortium Tecsalt-Genivar, mars 2006, 58 p.

L'analyse du dossier, faite en consultation avec les ministères et organismes mentionnés précédemment, démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 27 février 2003.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Valérie Saint-Amant, M. Sc.
Analyste
Service des projets en milieu terrestre